



**83<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'INTERPOL**

*Principauté de Monaco, 3-7 novembre 2014*

**Réunion ministérielle du lundi 03 novembre 2014**

**Thème 2 : DEFIS RESTANT A RELEVER  
ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Séance thématique n°4 : Mettre en place des institutions plus fortes  
aux fins de la coopération policière internationale

EXPOSE DE:

**MONSIEUR MARTIN MBARGA NGUELE**

*Délégué Général à la Sûreté Nationale du Cameroun*

Sur : « **SURMONTER LES OBSTACLES A LA COOPERATION  
POLICIERE EN AFRIQUE CENTRALE** »

Durée : 08 mn



**MADAME LA PRESIDENTE D'INTERPOL,**

**MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'INTERPOL,**

**EXCELLENCES, MESDAMES ET MESSIEURS**

**LES MINISTRES,**

**MESDAMES ET MESSIEURS LES DELEGUES,**

**P**ermettez-moi tout d'abord de vous dire tout le plaisir et l'honneur qu'éprouve mon pays, le Cameroun, de l'invitation qui lui a été faite de prendre part à cette importante réunion ministérielle sur les **« cent ans de coopération policière internationale »**. Comme vous le savez, le Cameroun a toujours marqué un grand attachement à l'OIPC-INTERPOL et c'est la raison pour laquelle la Très Haute Autorité Camerounaise, S.E.M Paul Biya, Président de la République du Cameroun m'a dépêché ici, comme à l'accoutumée, à la tête d'une importante délégation interministérielle.

Mesdames et Messieurs,

Il m'a été demandé d'introduire les échanges sur la thématique : « **surmonter les obstacles à la coopération policière nationale et internationale** » en évoquant le cas de l'Afrique Centrale.

Je voudrais, à cet égard, dire que la coopération policière internationale est animée en Afrique Centrale par les Etats suivants : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Equatoriale, la République Démocratique du Congo, le Tchad et Sao Tome et Principe. Cette coopération s'appuie sur deux piliers principaux que sont l'OIPC INTERPOL et l'Organe de coopération policière sous-régionale que constitue le Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC).

Plus concrètement, la collaboration entre les Polices des Etats de l'Afrique Centrale pour lutter contre la criminalité internationale, a été construite dans les années 1960, à la suite de leur accession à la souveraineté

internationale. Ces pays avaient fait de l'adhésion à INTERPOL une priorité pour d'une part, marquer leur attachement à la lutte contre la criminalité internationale organisée et d'autre part, obtenir le soutien de l'OIPC-INTERPOL dans la mise en place des Polices nationales.

Cette coopération policière dont les fondations ont été posées il y a plus de 50 ans, est entrée dans sa phase de maturation en 1999 avec la création du Comité des Chefs de Police d'Afrique Centrale (CCPAC).

Fruit de la politique de régionalisation adoptée par INTERPOL afin d'apporter des réponses appropriées aux problèmes criminels spécifiques à certaines régions du monde, le CCPAC est venu améliorer la coopération policière entre ses Etats membres, et servir de plateforme à une mutualisation des stratégies et des moyens de lutte contre des phénomènes criminels qui perturbent la sécurité intérieure dans nos Etats.

Sous la houlette d'INTERPOL qui la soutient dans sa gestion quotidienne, la coopération policière en Afrique Centrale a donné la possibilité aux Etats de contribuer, de manière significative, à la lutte contre la criminalité transnationale.

C'est ainsi qu'au cours des dix dernières années, de nombreuses opérations de lutte contre notamment, le trafic international de véhicules volés, le trafic de drogue, le trafic des êtres humains et la criminalité pharmaceutique, ont été organisées dans la quasi-totalité des Etats de l'Afrique Centrale.

En dépit des résultats encourageants, enregistrés, des efforts restent à faire en vue d'assurer la diffusion la plus large possible des informations criminelles, d'assurer un meilleur accès aux bases de données d'INTERPOL et de sensibiliser davantage les autres administrations chargées de l'application de la loi à la nécessité de mutualiser les actions au double plan national et

international, et de renforcer les capacités des services de police dans la lutte contre des phénomènes criminels émergents, à l'instar de la cybercriminalité.

Pour surmonter ces entraves à la coopération policière en Afrique Centrale, il est nécessaire de renforcer les mesures opérationnelles existantes et de prendre des initiatives au plan législatif.

Ainsi, au plan opérationnel :

- les Etats de la sous-région, à travers la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale, ont conclu un Protocole d'Accord avec INTERPOL en vue d'une extension des bases de données criminelles dans certains postes-frontières au sein de l'espace communautaire. Il est important d'étendre ce projet à tous les points de passage frontaliers de la sous-région, afin d'intensifier l'échange des informations et surtout, de renforcer la lutte contre la criminalité transfrontalière ;

- De même, il est nécessaire d'arrêter un plan stratégique au niveau de chaque Etat pour améliorer la diffusion des informations criminelles sur le territoire national ;
- Par ailleurs, face à l'expansion du trafic de drogue, les Etats de l'Afrique Centrale avaient entrepris la création des unités spécialisées pour renforcer la lutte contre ce fléau. Cette politique mérite d'être poursuivie dans le cadre de la lutte contre des phénomènes criminels émergents que sont la cybercriminalité, le trafic des produits pharmaceutiques, la traite des personnes.

Au plan législatif :

- La coopération policière en Afrique Centrale dispose d'un mécanisme qui permet la remise de malfaiteurs directement entre les services de police des Etats membres sous l'égide des BCN-INTERPOL. Ce mécanisme qui contourne les lourdeurs diplomatico-



judiciaires de la procédure d'extradition, devrait être appliqué sous certaines conditions, à tout malfaiteur appréhendé dans la sous-région quelle que soit sa nationalité, pour une bonne administration de la justice ;

- Dans la même perspective, la conclusion d'un Accord de coopération en gestation en matière de police criminelle entre l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Centrale, renforcerait la lutte contre la criminalité transfrontalière entre ces deux régions qui partagent des frontières communes.

Telles sont Mesdames et Messieurs les ministres, les réflexions qu'il m'a semblé utile de partager avec cette Auguste Assemblée pour consolider le dynamisme de l'Afrique Centrale dans la chaîne de la coopération policière internationale.

**Je vous remercie de votre bienveillante attention./-**